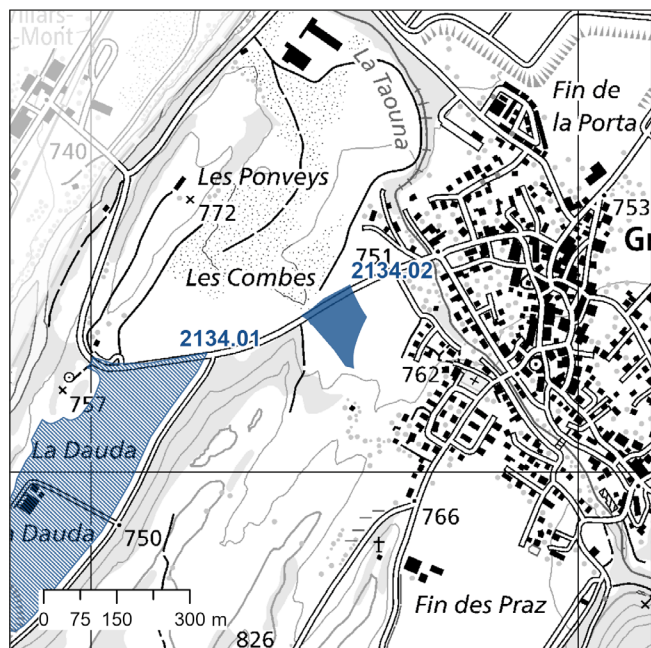


Fiche du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux

Commune de Grandvillard Secteur 2134.02



Commune: Grandvillard

Lieu-dit: Pra de Neirivue

Note: 65

Caractéristiques du secteur:

Topographie: plateau agricole situé à l'ouest du village de Grandvillard.

Matériaux exploitables: terrasse alluviale de la Sarine, graviers sableux.

La présence d'une nappe phréatique exploitable peut être une limite à l'exploitation.

Extension potentielle d'une gravière en activité comprenant des installations de traitement des matériaux.

Volume exploitable:

Surface: 11'000 m²

Epaisseur moyenne estimée: 20 m

Volume total estimé: 230'000 m³

Critères d'évaluation	Notes
Extension d'une exploitation en cours, avec installations de traitement du gravier	20
Proximité d'une zone de protection des eaux souterraines	10
Protection contre le bruit et protection de l'air	5
Traversée d'une localité	5
Surfaces d'assèchement	5
Présence d'une nappe d'eau souterraine	-3
Paysages d'importance cantonale (PIC) ou locale (PIL)	-6
Présence de forêt	6
Reptiles	6
Corridors à faune d'importance régionale	6
Proximité avec un site à batraciens d'importance locale, cantonale ou nationale	3
Proximité d'une desserte routière	3
Présence d'un périmètre archéologique	-1
Distance aux bâtiments protégés de valeur A	1
Territoire d'urbanisation selon le plan directeur cantonal	1
Présence d'un cours d'eau sous tuyau	2
Proximité avec un corridor à faune d'importance suprarégionale, un district franc ou un site protégé selon l'OROEM	2
Géotopes d'importance cantonale	0
Total	65

Aire d'alimentation Z_u : s'il s'avère que le site se trouve effectivement dans l'aire Z_u d'un captage stratégique, tout projet de gravière dans ce secteur devra faire l'objet d'une étude hydrogéologique afin de déterminer l'influence d'une éventuelle exploitation sur le captage stratégique "Fin de la Porta". Des mesures de protection pourront être exigées.

Effet combiné: tout projet de gravière dans le secteur doit faire l'objet d'une étude sur l'effet combiné en tenant compte des gravières "La Tana" et "Fochaz-Pertet" (Grandvillard), des carrières "L'Evi" (Haut-Intyamou) et "La Délèje" (Bas-Intyamou), de la décharge "Les Auges-sous-Afflon" (Bas-Intyamou) ainsi que des secteurs prioritaires 2121.01 et 2121.02 (Haut-Intyamou).